



Passer d'un CDI plein temps à un CDI à mi-temps

Par **travailsocial**, le **17/08/2010** à **20:22**

Bonjour,

Je suis actuellement salarié d'une entreprise en tant qu'éducateur spécialisé **depuis 7ans maintenant.**

J'ai été embauché dans le cadre d'un CDI à temps plein.

Aujourd'hui, dans le but de reprendre des études, je m'appête à changer de poste au sein de la même entreprise.

Mais cette fois-ci dans le cadre d'une CDI à mi-temps.

Mon directeur ne sait pas s'il est possible, par un avenant, de changer simplement mon contrat pour passer du temps plein au mi-temps.

Ce qui est le plus courant, c'est de passer d'un mi-temps à un temps plein!

Il m'a dit que je devrai certainement démissionner du poste à plein temps et être (re)embaucher dans le cadre d'un nouveau contrat de travail!!!

Suis-je réellement obligé de démissionner??? N'y a t-il pas un avenant qui me permettrait de passer sur un mi-temps sans pour autant devoir démissionner???

Merci pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter... j'ai besoin de votre aide

Cordialement

Par **Paul PERUISSET**, le **21/08/2010** à **13:44**

Bonjour,

Surtout ne pas démissionner. Il n'y a aucun problème pour passer d'un temps plein à un temps partiel, si le salarié est demandeur. L'employeur n'est cependant pas tenu d'accéder à

votre demande. S'il accepte, un avenant devra être signé entre les parties.

Cordialement,
paul PÉRUISSET

Par **phoenixx1**, le **22/08/2010** à **19:11**

Confirmer !